Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O ALLEGRO FCP

Code ISIN : FR0011973601 Part H2O ALLEGRO FCP HSGD-R

Ce fonds a fait l'objet d'une scission conformément à l'article L.214-8-7 du Code monétaire et financier

Société de gestion : H2O AM EUROPE (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de la part est de réaliser une performance supérieure de 2,5% l'an à celle de son indice de référence, le SIBOR SGD à 1 mois, sur une durée minimale de placement recommandée de 3 à 4 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux d'intérêt SIBOR (Singapour Interbank Offered Rate) à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Singapour s'accorde des prêts en dollars singapouriens d'une durée de 1 mois. La part est couverte du risque de change entre sa devise et celle de l'OPCVM.
- La politique d'investissement de cet OPCVM, consiste à rechercher une surperformance par rapport à l'indice de référence indépendamment des conditions de marchés par la mise en place de différentes stratégies de gestion et ce, dans le respect de son budget de risque global fixé pour son portefeuille. A titre indicatif, l'OPCVM est calibré statistiquement, dans des conditions de marché ordinaires, pour ne pas perdre plus de 20% à un horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. La performance de l'OPCVM est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres qu'au sens général de ces marchés. La fourchette de sensibilité de l'OPCVM est comprise entre -8 et +8.
- Pour atteindre l'objectif de gestion, différentes stratégies peuvent être mises en oeuvre en fonction des choix d'allocation de risques. La première catégorie de stratégie consiste à mener une gestion active par une allocation de la sensibilité du portefeuille entre les quatre principaux marchés obligataires gouvernementaux de l'OCDE (Etats-Unis pour la zone dollar, Allemagne pour la zone Europe, Royaume-Uni et Japon). Une seconde catégorie de stratégie vise à mener une gestion active de risque de crédit global sur les obligations non gouvernementales de l'OCDE et des obligations tant gouvernementales que non gouvernementales non-OCDE. Enfin, la troisième catégorie de stratégie consiste en une gestion des devises par une allocation sur le dollar US (achat ou vente de US Dollar contre les autres devises) et une allocation relative entre les trois grands blocs de devises que sont les devises européennes (Euros, livres sterling, francs suisses...), le bloc yen (yen, won coréen), et le bloc des devises liées à l'évolution des matières premières (dollar canadien, australien, néo-zélandais...). Le portefeuille de l'OPCVM se compose jusqu'à 100% d'obligations émises ou garanties par les Etats-membres de l'OCDE sans limite de notation. Le portefeuille peut aussi comprendre jusqu'à 100% de titres émis par des émetteurs privés dont le siège social est dans un pays de l'OCDE. La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, ces obligations répondent à une contrainte de rating (notation) minimale correspondant à Investment Grade, selon les critères de la société de gestion au moment de leur acquisition (par exemple, BBB- selon l'échelle Standard and Poor's). Le portefeuille peut aussi comprendre jusqu'à 40 % en obligations d'émetteurs privés originaires de pays de l'OCDE ayant une notation inférieure à BBB- (ou toute notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion) ou d'émetteurs publics et/ou privés sans limite de notation.
- Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- L'OPCVM est géré activement. L'objectif de gestion de la part fait référence à l'indice de référence lequel est également une composante du calcul de la commission de performance mais la composition du portefeuille de l'OPCVM n'est aucunement contrainte par cet indicateur de marché.

  Géré activement : le gestionnaire a toute latitude pour choisir les titres qui composent le portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement de l'OPCVM.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	**7**

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition de l'OPCVM aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats de gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme :** le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice	
Frais courants	1,38%
Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances	
Commission de surperformance	25% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, le SIBOR SGD à 1 mois, + 2.5% l'an.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

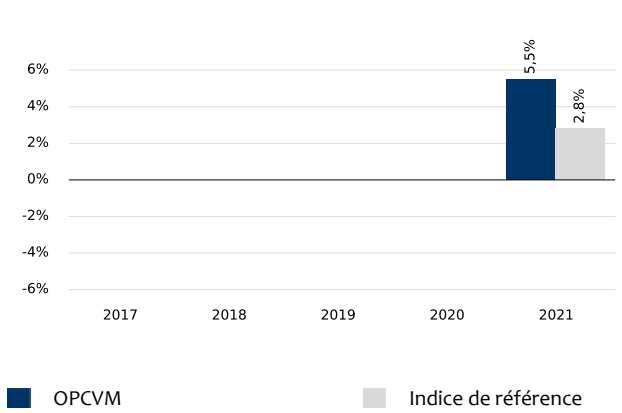
Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que même en cas de performance absolue négative de la part, une commission de surperformance pourrait être prélevée notamment lorsque l'indicateur de référence affiche lui-même une performance négative plus importante.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSEES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM :** 2020.
- **Année de création de la part H2O ALLEGRO FCP HSGD-R :** 2020.
- **Devise :** DOLLAR SINGAPOURIEN
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :
  H2O AM EUROPE - 39 avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM EUROPE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.